

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 13
Membres présents : 10
Membres absents : 3
Procurations : 2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 07 juin 2024 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 10 avril 2024. L'assemblée approuve à l'unanimité. Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.

Membres présents : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM. Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : Yannis BLAISE donne procuration à Frédéric SCHERRER
Mylène FAUL donne procuration à Marjorie ZIMMERMANN
Damien GUENAIRE

Absent :

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Marjorie ZIMMERMANN

Type de scrutin : ordinaire

Délibération n° 20241306-01

Objet : ANNULE ET REMPLACE DCM n° 2024D1004-05 : Affectation du résultat de l'exercice 2023 Budget Commune M57

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs de l'année 2023, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2023	695 119,38 €	800 889,71 €	105 770,33 €
	Résultat 2022 reporté	/	93 063,22 €	93 063,22 €
	Résultat à affecter			198 833,55 €
Section d'investissement	Exercice 2023	218 000,37 €	206 067,25 €	-11 933,12 €
	Résultat 2022 reporté	-128 710,21 €	/	-128 710,21 €
	Résultat de clôture			-140 643,33 €
	Restes à réaliser	71 000,00 €		71 000 €
	Besoin net de la section d'investissement			211 643.33 €

	Affectations
Report en section d'exploitation (002)	0 €
Report en section d'investissement (001)	-140 643,33 €
Affectation aux réserves (1068)	198 833.55 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, délibération notifiée et
rendue exécutoire, par transmission à la Sous-
Préfecture, le 17 juin 2024

La Maire,

Marie-Véronique BUSCHEL



La secrétaire de séance,

Marjorie ZIMMERMANN

A blue ink signature of Marjorie ZIMMERMANN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire Marie-Véronique BUSCHEL dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au Sous-Préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au Préfet ou au Sous-Préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable ; Le tribunal Administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr>: